

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Samedi 29 mars 2014**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur GUERRA Olivier, Maire sortant qui rappelle les résultats du 23 mars 2014 et installe dans leurs fonctions les membres du conseil municipal suivants : Anne-Marie THERON, Roger DUFOUR, Dominique ANDRIEU, Alain MAUREL, Muriel CHARLES-MACE, Yves MILHAU, Gaëlle NONO, Christian MIQUEL, Marie-Christine BASTIE, Patrice BEAUVILAIN, Agnès RULL, Henri ROUILLON, Nadine ROUGE, Frédéric HACQUARD.

Madame Gaëlle NONO est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

**1 - Election du Maire**

Monsieur Roger DUFOUR le plus âgé des membres du conseil a ensuite pris la présidence pour procéder à l'élection du Maire. Après lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, il invite le Conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur DUFOUR sollicite deux volontaires comme assesseurs : Madame Marie-Christine BASTIE et Monsieur Frédéric HACQUARD acceptent de constituer le bureau.

Monsieur DUFOUR demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur DUFOUR propose la candidature de Monsieur Olivier GUERRA, qui est élu à la majorité (15 voix) et immédiatement installé dans sa fonction de Maire

**2 - Election des adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de Gardouch un effectif maximum de quatre adjoints.

Monsieur le Maire propose au Conseil la création de trois postes d'adjoints.

- ✓ Proposition adoptée à l'unanimité

République française  
Département de la Haute Garonne

Il informe le Conseil que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Une liste de trois adjoints conduite par Monsieur Roger DUFOUR a été proposée.

Ont été proclamés adjoints à l'unanimité et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Roger DUFOUR. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste

1 <sup>er</sup> adjoint	Roger DUFOUR	Finances, Enfance, Animation et Vie Associative
2 <sup>ème</sup> adjoint	Muriel CHARLES MACE	Solidarité, Citoyenneté
3 <sup>ème</sup> adjoint	Alain MAUREL	Travaux et Infrastructures

Monsieur le Maire rappelle que :

Olivier GUERRA (titulaire), Anne-Marie THERON (titulaire), Roger DUFOUR (titulaire), Dominique ANDRIEU (titulaire), Alain MAUREL (conseiller supplémentaire) ont été élus lors de ces élections comme Conseillers Communautaires à CAP Lauragais Communauté de Communes Canton de Villefranche de Lauragais.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain Conseil Municipal aura lieu en soirée le jeudi 3 avril 2014 pour désigner entre autre les membres des diverses commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.00